

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 12 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 12 septembre à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-09-155 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2022

3.3 Création et mise sur pieds - Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Embauche - Inspecteur en bâtiment et environnement et préposé à l'urbanisme

5. **FINANCES**

5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires -

Août 2022

## **6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Boivin & Gauvin inc. - Achat d'outils de désincarcération
- 6.2 Nomination élu - Comité portant sur l'entente relative au partage de ressources du service de sécurité incendie

## **7. SERVICES URBAINS**

- 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Pavages D'Amour - Réfection et drainage sur la rue des Prés
- 7.2 Ordre de changement et autorisation de paiement - Solmatech inc. - Surveillance géotechnique
- 7.3 Résolution relative au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)
- 7.4 Ordre de changement numéro 2 et autorisation de paiement - Gespro Groupe Conseil Inc - Surveillance de chantier pour la rue des Prés
- 7.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Solmatech inc. - Contrôle qualitatif matériaux
- 7.6 Ordre de changement et autorisation de paiement - Englobe Corp. - Coordination travaux et surveillance géotechnique

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- 8.1 Autorisation et approbation - Transition de JMAP vers ESRI : mise en place du connecteur AccèsCité Territoire vers ESRI par la firme PG Solutions : approbation de l'offre de services de PG Solutions
- 8.2 Retrait - Pouvoirs à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement et préposée à l'urbanisme pour Saint-Polycarpe

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Laboratoire GS inc. - Étude géotechnique
- 9.2 Ordre de changement et autorisation de paiement - Turbo Marketing - Accompagnement campagne de financement

## **10. RÈGLEMENTS**

- 10.1 Avis de motion - Règlement 171-2019-02 modifiant le règlement numéro 171-2019 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire de la Municipalité de Saint-Polycarpe

## 11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Demande - Réouverture du chemin Ranger (chemin de la Gazonnière) à Les Coteaux

## 12. PAROLE AUX CONSEILLERS

## 13. PAROLE AU MAIRE

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 3. GREFFE

### 3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022**

2022-09-156 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2022**

2022-09-157 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.3 **CRÉATION ET MISE SUR PIEDS - COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

2022-09-158 CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre sur pied un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE le comité relève de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications est déjà la personne désignée comme responsable de l'accès à l'information;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

DE CRÉER le comité sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels;

QUE le comité sera composé de la directrice générale et greffière-trésorière et de la directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications;

QUE les responsabilités et le rôle de ce comité sont ceux définis à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

##### **4.1 EMBAUCHE - INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ET PRÉPOSÉ À L'URBANISME**

2022-09-159 CONSIDÉRANT la vacance du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement et préposé à l'urbanisme à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste du 18 juillet au 5 août 2022;

CONSIDÉRANT le nombre de candidats reçues pour le poste ainsi les entrevues effectuées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection pour ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Martha Perez;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Madame Martha Perez au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement et préposé à l'urbanisme pour la Municipalité de Saint-Polycarpe conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux, et ce, à compter du 19 août 2022;

le salaire de cette employée à l'échelon 2, classe 6 conformément à la Convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe - CSN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **5. FINANCES**

##### **5.1 APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - AOÛT 2022**

2022-09-160

Déboursé de 90 709,00 \$ à la MRC pour le 3ième versement de la quote-part.

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 414 830,61 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	251 939,99 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	109 872,40 \$
Salaires nets	53 018,22 \$
<b>TOTAL</b>	<b>414 830,61 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale et greffière-trésorière

## 6. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### 6.1 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - BOIVIN & GAUVIN INC. - ACHAT D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION**

2022-09-161

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie désire faire l'achat d'outils spécialisés pour la désincarcération;

CONSIDÉRANT QU'une désincarcération rapide contribue énormément aux chances de survie d'une victime incarcérée;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Boivin & Gauvin inc.;

CONSIDÉRANT que Boivin & Gauvin inc. est le seul fournisseur pour les produits de marque Holmatro;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Boivin & Gauvin inc. pour l'achat d'outils de désincarcération;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise Boivin & Gauvin inc. un montant maximal de 32 018,78 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2 **NOMINATION ÉLU - COMITÉ PORTANT SUR L'ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DE RESSOURCES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

2022-09-162 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire désigner un élu pour siéger sur le comité portant sur l'entente relative au partage de ressources du service de sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

DE NOMMER Monsieur Patrice Schoune à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe sur le comité portant sur l'entente relative au partage de ressources du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PAVAGES D'AMOUR - RÉFECTION ET DRAINAGE SUR LA RUE DES PRÉS**

2022-09-163 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres publique 2022-004-TP pour la réfection et le drainage sur la rue des Prés;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 24 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont déposés la soumission suivante dans les délais prescrits:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>OFFRES DE PRIX (taxes incluses)</b>
Pavages D'Amour	380 015,37 \$
Pavages Vaudreuil	399 786,47 \$
Construction Camara	572 961,82 \$
Ali excavation	533 145,61 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Efel experts-conseils, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavages d'Amour;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pavages D'Amour pour la réfection et le drainage sur la rue des Prés;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise Pavages D'Amour un montant maximal de 380 015,37 \$ taxes incluses, à même le Règlement d'emprunt 186-2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -  
SOLMATECH INC. - SURVEILLANCE GÉOTECHNIQUE**

2022-09-164 CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à Solmatech inc. selon le bon de commande TP-001385 pour la surveillance géotechnique et le contrôle qualitatif suite au bris d'aqueduc sous le chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires de 3 600 \$ doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour l'analyse de la seconde couche d'asphalte qui a dû être installée;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à Solmatech inc. un montant maximal supplémentaire de 3 600 \$, taxes incluses, à même les affectations non affectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR  
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-  
2023)**

2022-09-165 CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-073;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter à nouveau ladite résolution;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

QUE LA MUNICIPALITÉ:

S'ENGAGE à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

S'ENGAGE à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux no 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ATTESTE par la présente résolution que la programmation de travaux no 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4

**ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE CONSEIL INC - SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA RUE DES PRÉS**

2022-09-166

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à Gespro Groupe Conseil Inc. pour les services de coordination de professionnels mandatés dans le cadre du projet de la rue des Prés;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-103 autorisant l'ordre de changement numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été effectuées pour la coordination du projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix pour accompagner également la Municipalité pour la surveillance des travaux et finalisation du projet;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation de la directrice générale et greffière-trésorière à déboursier une somme supplémentaire de 1 484,56 \$ incluant les taxes à même le budget d'opération pour les travaux supplémentaires de coordination de chantier;

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 2 pour la surveillance du chantier;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer une somme maximale de 15 866,55 \$ pour la surveillance et finalisation du projet de drainage et de pavage pour la rue des Prés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SOLMATECH INC. - CONTRÔLE QUALITATIF MATÉRIAUX**

2022-09-167

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la stabilisation de la berge au 2067, chemin Élie-Auclair vont débuter incessamment.;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent répondre aux critères et aux exigences du ministère de la Sécurité publique et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Solmatech inc.;



Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à l'entreprise Solmatech inc. un montant maximal de 19 427,33 \$ taxes incluses, à même le Règlement d'emprunt 188-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ENGLOBE CORP. - COORDINATION TRAVAUX ET SURVEILLANCE GÉOTECHNIQUE**

2022-09-168 CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-044 pour l'octroi du contrat à Englobe Corp. pour la l'assistance durant l'appel d'offres et surveillance des travaux pour la stabilisation de la berge au 2067, chemin Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT QUE des exigences gouvernementales doivent être respectées pour la surveillance géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour la coordination des travaux et la surveillance géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE ces ajouts sont accessoires au contrat principal;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Englobe Corp. au montant de 18 386 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 931,42 \$ avait été prévue initialement en prévision d'imprévus au contrat;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement 1;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à Englobe Corp. un montant maximal de 12 464,58, taxes incluses, à même le Règlement d'emprunt 188-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 **AUTORISATION ET APPROBATION - TRANSITION DE JMAP VERS ESRI : MISE EN PLACE DU CONNECTEUR ACCÈSCITÉ TERRITOIRE VERS ESRI PAR LA FIRME PG SOLUTIONS : APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE PG SOLUTIONS**

2022-09-169 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en transition vers la solution de géomatique ESRI;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a autorisé, par la résolution numéro 22-06-29-12 adoptée le 29 juin 2022, la signature de l'entente permettant le développement d'un connecteur pour AccèsCité Territoire avec le module géomatique ESRI;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales utilisant AccèsCité Territoire paient pour un connecteur vers JMAP qui sera remplacé par un connecteur vers ESRI

CONSIDÉRANT QUE cette transition implique une réduction à terme de 20 % du coût des licences d'AccèsCité Territoire pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE la transition implique des frais d'installation de 375 \$ pour le nombre de licences utilisées par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est favorable à cette transformation d'AccèsCité Territoire et que la complétion de ce connecteur est la dernière étape à réaliser afin de finaliser la transition vers ESRI;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'offre de services et la nouvelle grille tarifaire proposée par PG Solutions permettant le développement d'un connecteur pour AccèsCité Territoire avec le module géomatique ESRI;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à la firme PG Solutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 8.2 **RETRAIT - POUVOIRS À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET PRÉPOSÉE À L'URBANISME POUR SAINT-POLYCARPE**

2022-09-170 CONSIDÉRANT la démission de l'employée 61-0006;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-137 lui accordant les pouvoirs d'inspectrice et de préposée à l'urbanisme pour émettre des constats d'infraction ainsi que des permis et certificats;

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle employée pour ces fonctions;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

DE RETIRER les pouvoirs de l'employée 61-0006 tels qu'autorisés dans la résolution 2018-05-473.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### 9.1 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LABORATOIRE GS INC. - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

2022-09-171 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour l'analyse de sol du parc F-X-Prieur;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention pour l'aménagement d'un sentier, d'un escalier et d'un quai flottant dans le parc F-X-Prieur;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Laboratoire GS inc.;

CONDISÉRANT l'offre de services de Laboratoire GS inc., pour l'étude géotechnique en vue de la préparation des travaux;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Laboratoire GS inc. pour l'étude géotechnique du parc F-X-Prieur;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à Laboratoire GS inc. un montant maximal de 13 509,56 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -  
TURBO MARKETING - ACCOMPAGNEMENT CAMPAGNE DE  
FINANCEMENT**

2022-09-172 CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-222 pour l'octroi du contrat à Turbo Marketing pour l'accompagnement dans la campagne de financement pour le Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour terminer le mandat entamé;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer à Turbo Marketing un montant maximal de supplémentaire de 3 000 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10. RÈGLEMENTS**

10.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 171-2019-02 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2019 CONCERNANT LA GESTION  
CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE CONTRÔLE ET  
LE SUIVI BUDGÉTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

2022-09-173 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 171-2019-02 modifiant le règlement numéro 171-2019 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire de la Municipalité de Saint-Polycarpe est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Laurent Barsalou à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

**11. AFFAIRES DIVERSES**

**11.1 DEMANDE - RÉOUVERTURE DU CHEMIN RANGER (CHEMIN DE LA GAZONNIÈRE) À LES COTEAUX**

2022-09-174 CONSIDÉRANT la résolution 22-06-8045 fermant temporairement le chemin Ranger (rue de la Gazonnière) à Les Coteaux;

CONSIDÉRANT QUE la portion du chemin Ranger situé à Saint-Polycarpe devient la rue de la Gazonnière qui se rend à Les Coteaux;

CONSIDÉRANT l'entraide intermunicipale lors des interventions d'urgence sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cela porte préjudice aux citoyens de Saint-Polycarpe qui habitent près de ce chemin;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au conseil municipal de Les Coteaux de :

REVOIR leur position quant à la fermeture du chemin Ranger (rue de la Gazonnière);

DE PROCÉDER rapidement à la réouverture du chemin Ranger (rue de la Gazonnière).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller Maxime Gamelin invite les citoyens à participer aux spectacles de la campagne Joie de Vivre ensemble qui aura lieu cette fin de semaine.

Le conseiller Jean-Pierre Ménard abonde dans le même sens que Monsieur Gamelin et invite les citoyens à venir et à contribuer au le Centre Sportif Soulanges.

Le conseiller Laurent Barsalou mentionne que les citoyens peuvent inviter les gens à l'extérieur de Saint-Polycarpe pour contribuer au Centre Sportif Soulanges.

**13. PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire débute avec les travaux du 2067, chemin Élie-Auclair qui devraient enfin débiter sous peu. Le contrat a été octroyé et les travaux doivent s'effectuer dans une plage horaire précise.

Il aborde également les différentes activités de la Campagne de financement qui prennent place pendant la fin de semaine à venir.

Monsieur Poirier mentionne également les inscriptions au Noël des enfants qui auront lieu sous peu.

Il souligne l'implication des employés dans le Festival de la S.O.U.P.E., car la Municipalité a une fois de plus gagné le prix de la "Toque d'Or". Il tient également à remercier la belle collaboration avec le restaurant chez Flamand et Cafiti.

Monsieur le Maire mentionne l'activité organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui consistait à inviter les élus municipaux à venir visiter les producteurs agricoles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que leurs produits. Il mentionne l'importance économique du travail des agriculteurs et de leur apport pour la région.

Il termine en rappelant les spectacles extérieurs du 16 et 17 septembre qui auront lieu au parc Rémi-Gauthier. Des bons spectacles à venir.

14.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Est-ce que la Municipalité compte agir pour la sablière qui est sur le territoire de la Municipalité et qui n'a pas les autorisations ni de droit acquis pour être sur être le territoire? Est-ce que la Municipalité sait qu'il y a plusieurs camions, de la coupe d'arbres, absence d'analyse de sol, etc. sur le site?

-Est-ce que la Municipalité qui va remettre en état le terrain de Monsieur Houde et les autres propriétés affectées par des travaux sur le chemin Saint-Philippe?

-Est-ce possible d'identifier les gens sur les photos dans le Lien?

-A-t-on changé d'opérateur ou de machinerie pour le fauchage des chemins?

-Est-ce que le chemin 340 sera refait par le MTQ? (Sans bosses et crevasses)

-Est-ce qu'il y a des nouvelles sur l'avenir de l'église de Saint-Polycarpe?

-Est-ce qu'il y a des nouvelles du Centre d'action bénévole Soulanges (CABS)?

-Est-ce possible d'avoir un lutrin lors des séances du conseil municipal?

-Quels types de problèmes y a-t-il pour le 2067, chemin Élie-Auclair?

-Est-ce possible d'avoir de la signalisation pour indiquer aux cyclistes de rouler un à l'arrière de l'autre, et non, un à côté de l'autre?

-Est-ce que c'était une nécessité de faire un "wrapping" de l'auto électrique de la Municipalité (la Volt)?

-Est-ce possible d'entretenir la salle Maurice-Ravary pour les réservations?

-Est-ce que les employés des travaux publics fonctionnent juste à partir de plaintes ou ils prennent également de l'initiative?

-Est-ce qu'il y a des discussions d'entamées avec la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour l'eau potable?

-Quelle est la vision de la Municipalité et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la détérioration des berges, par rapport à l'enracinement des arbres?

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2022-09-175 À 20 h 57 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
greffière-trésorière

Le Maire

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que  
la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142(2)  
du *Code municipal du Québec*